RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence de Services et de Paiement

Le Président directeur général

Décision n°2022/ 186 /PDG
Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 10 novembre 2021 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2022/90/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale Normandie,** délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Marie HENNEBELLE	Directrice régionale	- Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles. - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides * Signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aides
Anne-Sophie SIMON	Directrice régionale adjointe	
Daniel GUILLOT	Chef du service agriculture développement rural et pêche	*En cas d'empêchement de la Directrice régionale et de la Directrice régionale adjointe et pour son domaine de compétence :* - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides
Ségolène GROUALLE	Cheffe du service de la formation professionnelle emploi -aides économiques	
Jean-Philippe LE PALLEC	Chef du service des contrôles	
BOULARD Véronique	Responsable admninistrative et financier	*En cas d'empêchement de la Directrice régionale et de la Directrice régionale adjointe et pour son domaine de compétence :* - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Certifier le service fait
Yannick MISMETTI	Chef du secteur formation professionnelle emploi et aides économiques du site de Caen	*Pour leur domaine de compétence et leur site :* - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides de leur secteur
Régis BLAIZOT	Chef du secteur formation professionnelle emploi et aides économiques du site de Rouen	

2 rue du Maupas – 87040 Limoges cedex 01
Tél. 05 55 12 00 00 – Fax 05 55 12 00 14
www.asp-public.fr – siret 130 006 372 00010

<u>Article 2</u> : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale Normandie**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Marie HENNEBELLE	Directrice régionale	- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Signer tout document relevant de la direction régionale Normandie, hors courrier parlementaire - Signer les ordres de mission - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire -Signer les congés annuels et les autorisations d'absence
Anne-Sophie SIMON	Directrice régionale adjointe	
Ségolène GROUALLE	Cheffe du service de la formation professionnelle emploi -aides économiques	*Pour leur domaine de de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire *En cas d'empêchement de la Directrice régionale et de la Directrice régionale adjointe et pour leur domaine de compétence :* - Signer tout document relevant de la direction régionale de Normandie, hors courrier parlementaire
Daniel GUILLOT	Chef du service agriculture développement rural et pêche	
Jean-Philippe LE PALLEC	Chef du service des contrôles	
Yannick MISMETTI	Chef du secteur formation professionnelle emploi et aides économiques du site de Caen	*Pour leur domaine de compétence et leur site :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence *En cas d'empêchement de la Directrice régionale, de la Directrice régionale adjointe et de leur cheffe de service et pour leur domaine de compétence :* - Signer tout document relevant de la direction régionale de Normandie, hors courrier parlementaire
Régis BLAIZOT	Chef du secteur formation professionnelle emploi et aides économiques du site de Rouen	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,
Le 16 décembre 2022

Le Président Directeur Général

Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Copies :
Mme Marie HENNEBELLE
Mme Anne-Sophie SIMON
M. Daniel GUILLOT
Mme Ségolène GROUALLE
M. Jean-Philippe LE PALLEC
Mme Véronique BOULARD
M. Yannick MISMETTI
M. Régis BLAIZOT

M. l'Agent Comptable
DRH
DFJL